

Communiqué
Le 19 novembre 2024

Assurance chômage : stop au festin patronal !

La dernière réunion de négociation de l'assurance chômage pour déterminer les règles applicables au 1er janvier prochain a eu lieu le 15 novembre dernier au siège de l'UNEDIC. Avec comme feuille de route l'obligation posée par le gouvernement de faire de nouvelles économies sur le dos des chômeurs, en particulier les « seniors ». Résultat : près de 2,5 milliards d'euros d'allocations chômage d'aide au retour à l'emploi (ou ARE) seront économisés sur les 4 prochaines années sur le dos des travailleurs et travailleuses les plus précaires. Un « accord » qui bénéficiera de la signature de 3 organisations syndicales, CFTC, CFDT et FO (qui a cependant réservé sa réponse à cette heure) par peur de voir le gouvernement appliquer le projet Attal abandonné avec la dissolution de l'assemblée et au nom de la défense de l'« emploi ». Dont on voit la traduction actuelle avec plusieurs dizaines de plans sociaux assortis de plusieurs dizaines de milliers de licenciements. Il y'a comme une certaine incohérence....

Au menu de la soupe à la grimace :

- décalage des bornes d'âge pour bénéficier des indemnités seniors de 53 à 55 ans (et donc du palier suivant de 55 à 57 ans) du fait de la réforme des retraites 2023,
- forte réduction des indemnités des chômeur-ses transfrontaliers (qui pouvaient bénéficier d'indemnités supérieures en raison de leurs niveaux de salaires plus élevés comme en Suisse par ex) lesquels feront l'objet de contrôles accrus de France Travail pour s'assurer qu'ils et elles reprennent bien des emplois aux niveaux de salaires français, en clair afin d'en radier le plus possible,
- mensualisation à 30 jours des mois de l'année, ce qui fera perdre 5 jours en moyenne d'ARE par an (soit une économie de 1,2 milliard sur 4 ans...)
- réduction de la cotisation « patronale » à l'assurance chômage de 0,05 point que le patronat a « accepté » de décaler de 5 mois pour obtenir l'accord. Soit 1,5 milliard de recettes en moins sur 4 ans.

Pour faire bonne mesure, la possibilité de bénéficier de l'ARE est abaissée d'un mois. Au 1er janvier 2025, il faudra justifier de 5 mois d'activités sur les deux dernières années au lieu de 6 actuellement. En 2021, il fallait cotiser 4 mois sur les 28 derniers mois...

Bien maigre avancée au regard des nouvelles très fortes attaques qui représentent plusieurs milliards d'euros qui ne viendront donc pas indemniser les chômeur-ses et notamment les salarié-es qui subissent actuellement des plans massifs de licenciement. Avec à la clé une baisse de cotisation chômage pour le patronat y compris celui qui licencie. Celui-ci avait proposé de réduire les droits des travailleur-ses concernés par les annexes 8 et 10 de l'assurance chômage. À savoir les intermittent-es du spectacle. La menace d'une très forte mobilisation des personnels concernés a permis qu'il n'en soit rien, le patronat ayant rapidement retiré sa mesure craignant un mouvement social dans les théâtres analogue à celui de 2021.

Une nouvelle preuve que c'est bien le rapport de force collectif qui permet de faire reculer gouvernement et patronat. C'est ce que l'Union syndicale Solidaires s'engage à construire dans les semaines qui viennent s'agissant de l'assurance chômage mais aussi contre les licenciements.

Contre toutes ces attaques massives contre nos conditions de vie, unissons nos forces et nos luttes pour obtenir satisfaction.